

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
NEUF-BRISACH
Séance du 27 mai 2025**

Légalement convoqué le 16 mai 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Neuf-Brisach le 27 mai 2025 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Richard ALVAREZ, Maire de Neuf-Brisach.

Membres présents : M. Richard ALVAREZ, Maire, M. Sébastien STORCK, 1er adjoint au maire - M. Jean-Paul BLASY, 3^{ème} adjoint au maire - Mme Jeannine KLEE, 4^{ème} adjointe au maire - M. Fernand LOUIS, 5^{ème} adjoint au maire.

M. FERRARI Denis - M. DE VIVEIROS Manuel - Mme MERG Françoise - Mme BÖHM Régine - Mme MULLER Virginie - Mme RYS Florence – M. HEITZMANN Frédéric

Absent(s) : M. HEIMBURGER Olivier - M. FRANCK Fabien

Procurat(s) : Mme Karine SCHIRA donne procuration à M. Jean-Paul BLASY – Mme BEN EL KEBIR Fatima donne procuration à Mme Jeannine KLEE - M. ANGELICOLA Julien donne procuration à Mme Françoise MERG

Nombre de conseillers - en fonction : 17 présents : 12 votants : 15

Invité(s) : M. Jean-Marc LALEVEE, correspondant presse

Le Conseil municipal, vu les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance désigne Mme Katia HEGY, secrétaire générale.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du 29 avril 2025**
2. **Rénovation de l'éclairage public : attribution des offres**
3. **Opération globale de réfection de couches de roulement et rénovation de trottoirs**
4. **Réfection de la toiture Porte de Colmar**
5. **Etude sur l'organisation et le développement des festivités de la Ville**
6. **Participation annuelle à la médiathèque de Biesheim**
7. **Recours au contrat d'apprentissage**
8. **Subvention exceptionnelle à l'association « Bout de vie »**

1. Approbation du PV du 29 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 29 avril 2025 est adopté à **l'unanimité des membres présents et représentés.**

2. Rénovation de l'éclairage public : attribution des offres

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

M. le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2025, la Ville a validé l'avant-projet définitif relatif à la rénovation du parc d'éclairage public proposé par VIALIS, maître d'œuvre.

Dans la continuité de cet avant-projet, une consultation a été mise en œuvre afin de remplacer par des kits à technologie leds, les 378 luminaires de la Ville. En parallèle, des travaux de mise en conformité des installations électriques permettront de gagner en efficacité et de réduire les dépenses énergétiques des équipements.

VU le code de la commande publique et notamment l'article R.2123-1 et suivants ;

VU l'avis de la Commission MAPA en date du 15/5/2025 ;

VU la consultation publiée sur la plateforme de l'AMHR du 17/04/2025 au 05/05/2025 ;

VU les 5 offres réceptionnées ;

VU le rapport d'analyse de ces offres remis par VIALIS en date du 21/5/2025 et proposant le classement de l'entreprise ETPE en 1^{ère} position ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

- L'entreprise ETPE (Steinbrunne-le-Haut) pour un montant de **190 883.79 € HT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au compte c/21538 du Budget Primitif 2025.

3. Opération globale de réfection de couches de roulement et rénovation de trottoirs

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

M. le Maire rappelle qu'en 2008, une vaste opération de reprise des enrobés abimés avait été réalisée à l'échelle de la commune.

Force est de constater que l'état général de la voirie s'est fortement dégradé depuis et qu'il convient de programmer une opération globale de réfection des couches de roulement de certaines rues de la Ville, ainsi que la réfection de plusieurs trottoirs pour améliorer le confort des usagers.

Pour ce faire, M. le Maire propose de missionner le bureau d'études spécialisé CARDOMAX de Sélestat.

Les enjeux du projet estimé à 210 000 € HT, sont multiples :

- Remettre en état la voirie
- Améliorer les cheminements piétons
- Mettre en conformité les traversées piétonnes
- Améliorer le ruissellement des eaux pluviales
- Proposer un projet sobre, simple et efficace, durable dans le temps (limiter les coûts d'investissement et d'entretien)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de valider le principe d'une rénovation générale des couches de roulement de la voirie communale présentant un état d'usure avancée, ainsi que des trottoirs pour un montant estimatif de travaux de 210 000 € HT, hors prestations intellectuelles.

CHARGE le cabinet d'études spécialisé CARDOMAX de procéder à l'établissement d'un diagnostic précis des tronçons de voirie et trottoirs à traiter

CHARGE M. le Maire de lancer la consultation s'y rapportant

DIT que les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2025

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document relatif à la présente décision.

4. Réfection de la toiture de la Porte de Colmar

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

M. le Maire expose que d'importantes infiltrations ont été constatées au niveau de la charpente et de la couverture de la Porte de Colmar, entraînant une dégradation progressive de ces éléments de toiture.

Après expertise technique, il apparaît nécessaire d'intervenir rapidement afin de préserver l'intégrité de l'ouvrage.

L'opération consiste en un remplacement des éléments de charpente abîmés, ainsi que de la dépose et repose d'une couverture en plomb, à l'identique de l'existante, dont la reconstruction remonte à 1955.

Compte tenu du caractère patrimonial du bâtiment, deux devis sont soumis au Conseil Municipal :

- L'entreprise **CHANZY-PARDOUX** d'Illkirch, spécialisée dans les interventions sur monuments historiques, pour un montant de **39 880.74 € HT** hors échafaudages ;
- L'entreprise **RECK** de Wolfgantzen, pour un montant total de **37 678.10 € HT** tout inclus. L'entreprise Reck n'est pas spécialisée dans les monuments historiques mais dispose toutefois d'un personnel qualifié, justifiant de 5 années de compagnonnage dans le domaine des monuments historiques et du patrimoine ancien, suivi par des architectes en chef des bâtiments de France

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de réaliser les travaux de réfection de la toiture de la Porte de Colmar

VALIDE le devis de l'entreprise RECK de Wolfgantzen pour un montant total de **37 678.10 € HT**

CHARGE M. le Maire de solliciter tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir financièrement la Ville dans le cadre de cette opération de préservation de son patrimoine

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

5. Etude sur l'organisation et le développement des festivités de la Ville

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

M. le Maire rappelle qu'une étude menée en 2021 avait mis en perspective le potentiel de développement touristique de la Ville, au regard notamment l'importance stratégique des festivités.

Après plusieurs années d'actions en faveur du développement local, l'équipe municipale souhaite désormais engager une dynamique autour du tourisme et notamment de la montée en puissance des manifestations et événements culturels de la Ville.

Dans cette optique, M. le Maire propose de se faire accompagner pour la réalisation d'un diagnostic autour des événements à fort potentiels déjà existants et susceptibles de prendre de l'ampleur, réalisé en concertation avec les acteurs du territoire impliqués dans ces manifestations.

Cette première étape permettra ensuite de définir un plan d'actions visant à renforcer progressivement l'impact de ces événements. Enfin, un accompagnement est également attendu pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Le cabinet GVB stratégies de rayonnement culture et tourisme, sollicité à ces fins, propose une mission d'accompagnement en 3 phases pour un montant total de 43 420 € HT, dont le calendrier prévisionnel est fixé du 1er juin 2025 au 1er juin 2026.

Cette mission pourrait être éligible aux fonds européens via le programme LEADER Rhin Vignoble-Grand Ballon en faveur de la « transition économique ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant, étant entendu que la Ville devra avancer l'ensemble des dépenses, les subventions européennes étant versées sur récapitulatif des frais engagés, validé par le service de gestion comptable.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (HT)	Cofinanceur	Montant
Mission d'accompagnement - Programmation touristique et culturelle de la Ville	43 420,00 €	FEADER (LEADER)	34 736,00 €
		Autofinancement	8 684,00 €
TOTAL	43 420,00 €	TOTAL	43 420,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le principe d'une mission d'accompagnement sur le développement de la programmation culturelle de la Ville

VALIDE le devis du cabinet GVB stratégies de rayonnement culture et tourisme pour un montant de 43 420 € HT

VALIDE le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

AUTORISE M. le Maire à introduire les demandes de subventions auprès des co-financeurs publics, dont la demande d'aide au titre de LEADER et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

6. Participation annuelle à la médiathèque de Biesheim

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

Il convient de verser à la Ville de Biesheim la participation due pour la fréquentation de la médiathèque par les habitants de Neuf-Brisach au titre de l'année 2025 (1€ par habitant).

Cette participation permet à la commune d'intégrer les communes du secteur et à ce titre les abonnés de Neuf-Brisach bénéficient du tarif « secteur » selon le barème suivant :

	JEUNESSE (-) de 18 ans		ADULTE (+) de 18 ans		TARIF REDUIT (1)		TARIF SPECIAL (2)	
	Secteur	Hors secteur	Secteur	Hors secteur	Secteur	Hors secteur	Secteur	Hors secteur
LIVRES	Gratuit		10 €	15 €	Gratuit	5 €	Gratuit	
MULTIMEDIA	Gratuit		20 €	25 €	Gratuit	10 €	Gratuit	

(1) Les personnes de + de 65 ans, les étudiants de - de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes percevant le RSA et les personnes en situation d'handicap (taux 50%)

(2) Les classes des écoles primaires, les collèges, les assistantes maternelles du Relais Assistantes Maternelles (livres jeunesse et livres à usage scolaire), les résidents des maisons de retraite.

A titre indicatif, la commune de Neuf-Brisach comptait 61 abonnés à la médiathèque en 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

DECIDE

De verser une subvention de 1944 € à la médiathèque de Biesheim au titre de l'année 2025

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au c/65741 du Budget Primitif 2025

7. Recours au contrat d'apprentissage

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

M. le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

En recrutant des apprentis, la Ville affirme sa volonté de participer à la dynamique nationale de soutien à l'apprentissage, qui constitue aujourd'hui un levier essentiel pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Considérant que les contrats d'apprentissage de Messieurs Nicolas HEITZMANN et Enzo REMY arrivent à terme au courant de l'été 2025 ;

Considérant que l'apprentissage est un levier efficace pour l'insertion des jeunes dans la vie active ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

De recourir au contrat d'apprentissage,

De conclure, dès la rentrée scolaire 2025, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Technique	Ouvrier polyvalent	CAP jardinier paysagiste	24 mois

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

DIT que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrits au budget primitif 2025, en section de fonctionnement.

8. Subvention exceptionnelle à l'association « Bout de vie »

Ce point a fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 12 mai 2025.

M. le Maire rappelle que le 2 mai dernier, deux cyclistes originaires de Besançon, se sont arrêtés à Neuf-Brisach dans le cadre d'un tour de France à vélo, dont l'itinéraire consistait en un passage dans les sites du réseau des sites majeurs de Vauban.

Accueillis par M. le Maire et quelques agents communaux, ils ont expliqué l'origine de ce projet porté par l'association « bout de vie » qu'ils représentent et visant à collecter des fonds pour emmener des personnes amputées en voyage à travers le monde.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'association « bout de vie » en participant à leur action en faveur des personnes amputées par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

De verser à l'association « Bout de vie », une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 €**

DIT que les crédits sont inscrits au c/6574 du budget primitif 2025

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la
Ville de Neuf-Brisach de la séance du 27 mai 2025

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du 29 avril 2025**
- 2. Rénovation de l'éclairage public : attribution des offres**
- 3. Opération globale de réfection de couches de roulement et rénovation de trottoirs**
- 4. Réfection de la toiture Porte de Colmar**
- 5. Etude sur l'organisation et le développement des festivités de la Ville**
- 6. Participation annuelle à la médiathèque de Biesheim**
- 7. Recours au contrat d'apprentissage**
- 8. Subvention exceptionnelle à l'association « Bout de vie »**

Nom et prénom	Qualité	Signature
ALVAREZ Richard	Maire	
HEGY Katia	Secrétaire générale	